

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2024

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J./ BERNARD A. / PELLEGRIN R / BARDINE L.

Excusés : ROBERT G. / BAUDRAND M. / GRANDJEAN L. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de juin. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ✓ Camping

Au CM du mois de juin, suite aux injonctions de la Préfecture et du TA, il avait été proposé de réduire la convention DSP liant les délégataires du camping et la Commune à 10 ans. Sur la nouvelle convention apparaissent quelques changements : des articles ont été modifiés, d'autres rajoutés comme la clause sur la laïcité ou le partage des responsabilités concernant l'entretien.

Afin de transmettre tous les éléments demandés, il s'agit à présent de valider les tarifs « hébergement et restauration » appliqués en 2024. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les tarifs 2024, charge le maire de signer et transmettre tous ces documents en Préfecture et au TA de Lyon.

Les délégataires sont conviés jeudi 1<sup>er</sup> août à signer la nouvelle convention.

Les travaux de rénovation de la toiture au sud (au-dessus salle de restauration) sont terminés, une autre partie (au-dessus de la cuisine) sera effectuée à la rentrée. Pour rappel, colmatage et réparation des fuites en toiture, traitement imperméabilisant et stabilisateur amiante, remise des tuiles.

Le plafond de la salle de restauration et de la cuisine est à refaire (soit 91m<sup>2</sup>) ; un devis a été demandé à l'entreprise ZARAGOSA (qui a travaillé à la salle de la Plaine) ; d'autres plaquistes vont être consultés.

### ✓ Affaire fossé La Gare

Un différend oppose des riverains à la Commune ; ce foyer a subi un dégât des eaux, il est difficile de départager les responsabilités : rappel interventions assurances, experts, avocats. L'affaire dure depuis plusieurs mois et est suivie par un médiateur, le Conseil Municipal est invité à se positionner sur une proposition de clôture à hauteur de 5000 €, Les élus sont partagés et le débat s'engage. Après délibération, 5 membres favorables, 4 abstentions, il est décidé de verser cette somme aux consorts opposants.

### ✓ DM Budgétaire

Il est donné lecture d'une proposition de décision modificative validée par la Trésorerie,

Chap	Article dépense	Désignation	Budget primitif	Décision Modificative
Chap 041	2131	<b>Immobilisations corporelles</b>	4 434,41	- 3 427,62
Chap 13	13911	<b>Subventions d'investissement</b>		+ 3 427,62
Chap 041	231	<b>Immobilisations en cours</b>		+ 4 000
Chap	Article recette	Désignation	Budget primitif	Décision Modificative
Chap 041	1321	<b>Subventions d'investissement</b>	3 427,62	- 3 427,62
Chap 13	1321	<b>Subventions d'investissement</b>		+ 3 427,62
Chap 041	203	<b>Immobilisations incorporelles</b>		+ 4 000

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité adopte cette décision modificative.

### ✓ Cession à titre gratuit

En 2004, le Conseil Municipal décidait de l'aménagement de Brune et de l'acquisition du bâtiment cadastré ZB 58 appartenant à Mme JACQUIER Joan d'une contenance de 56 m<sup>2</sup> ; l'objectif de cette acquisition était la destruction du bâtiment afin de permettre une meilleure visibilité et circulation dans le hameau.

Par courrier, le 16 février 2005, Mme CROUZET Josiane avait averti de la présence d'un escalier desservant la propriété ZB 60 mais cadastré ZB 58 ; les deux municipalités avaient pris en compte cette fraction et s'étaient engagées à ne détruire qu'une partie de la parcelle ZB 58 soit seulement 45 m<sup>2</sup>. Il s'agit à présent

de régulariser cette situation ; Mmes MILER Véronique et Cécile, filles de Mme CROUZET, sollicitent l'acquisition du mur extérieur et de l'escalier par cession à titre gratuit, ce bâti représente une superficie de 11 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

#### ✓ Chantiers en cours

**Multi Accueil** : les structure béton sont coulées, les congés vont ralentir le chantier au moins d'août, la toiture, l'étanchéité et l'intérieur seront entrepris en septembre.

Concernant la cuisine, deux devis ont été demandés et comparés par S. ASCARI qui préconise la Scté MATAL, moins-disante. Le Conseil Municipal valide cette décision.

**Bâtiment scolaire** : attention à vérifier les alarmes incendie, non seulement les batteries se déchargent et l'appareil sonne mais ce dernier a une durée de vie limitée.

**Irrigation** : vanne cassée au droit du parking du stade, A changer.

**Aire de jeu** : avec les travaux, un terre-plein surplombe l'aire de jeux et permet un surplomb comme au théâtre de verdure. Une décision d'aménagement devra être prise. Pierre LEOUZON signale que des pierres de taille sont entreposées à la Gare de Chomérac, il se charge de demander quel sera leur usage et proposer leurs acquisitions pour la réalisation de cet aménagement.

**Résidence les Mottès** : les travaux ont commencé, les fouilles sont coulées.

#### ✓ Divers

**Fête de la Voie Douce le 28/09 AM**: comme l'an dernier, cette animation sera couplée cette année avec la fête des Familles, organisée par la CCARC, toutes les activités et les exposants seront réunis sur le stade, les organisateurs cherchent un espace (champ) pour une démonstration de cerfs-volants.

**Fibre optique** : la scté ADN voulait implanter 27 poteaux en renforcement ou nouveaux sur l'ensemble du territoire sur domaine public et privé. Si ces derniers refusent, il est demandé aux communes de faire un arrêté de déclaration d'utilité publique, après plusieurs réunions ce nombre a été réduit, d'autres rencontrent devraient avoir lieu pour finaliser l'opération.

Les travaux pourraient se poursuivre jusqu'en 2026, chacun des abonnés devra désigner l'opérateur de son choix, de 2026 à 2030, cuivre et fibre seront concomitants, à partir de 2030, seule la fibre sera opérationnelle. Les poteaux supportant uniquement le cuivre devraient disparaître.

**Piscine** : les entrées sont en hausse après un début de saison timide du fait de la météo.

**Accueil de loisirs sans hébergement** : plusieurs centres sont adeptes de l'établissement : Chomérac, St Lager, Hôpital de Privas, Cruas ,, Nocturne de juillet : 67 participants en juillet, la prochaine aura lieu le 7 août prochain.

**Camping** : le gérant a remplacé le bracelet par des cartes plastiques.

Angélique signale que les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour accéder aux bassins, qu'ils soient campeurs ou non.

Des tableaux en hommage aux jeux olympiques et réalisés par l'Association Les Arts du Temps Libre ont été accrochés dans l'enceinte de l'établissement.

**Rappel Personnel** : en juillet, Gloria SOUCHE et Angélique ANDRE, en août Benjamin REVOL et Elisa VALETTE.

**Poubelles** : quand elle est placée à côté de la porte d'entrée, elle déborde et cela ne fait pas propre, P. LEOUZON passe et les enlève. L'ARC a été prévenue d'effectuer son ramassage les mois d'été.

Francis LEMOINE propose des cours de natation le matin, sauf les jours où il est surveillant toute la journée.

**Commémoration 80 ans** de la Libération en Ardèche, les 03 et 04 août, organisée par la Municipalité de St Julien en St Alban, les organisateurs envisagent une pause devant la plaque commémorative du Planas. 50 véhicules anciens seront stationnés le long de l'ancienne départementale, M. le maire est convié à effectuer un discours entre 10h30 et 10h45 le samedi 3, les élus sont invités à participer à cette manifestation.

**Déchets verts à broyer** : l'entreprise COSTE a été contactée pour enlever et broyer ces déchets ; suite à la plainte communale en gendarmerie, l'affaire du dépôt sauvage est en cours (dossier transmis au Procureur).

**Mobil Home** mis à disposition pour le Foot Loisirs : l'association est en stand-by, la structure est à déplacer, un endroit de dépôt est à déterminer.

**Salle polyvalente** : l'escalier bois complètement chironné permettant d'accéder à la scène a été refait par un menuisier, le robinet défectueux des sanitaires changé par un plombier.

**Tour cycliste féminin** : Visio avec la Préfecture le 13,08 à 16h : préparation manifestation le 9 septembre à 13h45 à Brune : reprise des panneaux du Tour de France en forme de maillot.

**Moto Cross Challenge Jacques LEBRUN** les 30 et 31 août, même endroit que les années précédentes. Demande de containers poubelles à l'ARC, consignes de faire le tri.

**Utilisation du stade** : au mois d'août, le terrain sera occupé par le rugby de Chomérac et le foot. M. LEOUZON a la charge du calendrier et du passage des clés de l'éclairage.

**CCARC, N. STOFFT : action sociale**, mis en commun des actions, des besoins, recensement sur l'ensemble du territoire, pas de reprise de compétence envisagée pour le moment.

**Nouveaux containers à tri**, stockés pour l'instant sous l'école, mais enterrés à partir de septembre. La CC communiquera à ce sujet.

**Climatisation des appartements communaux** : il faut compter entre 1500 et 3000 € par aménagement, certains logements sont très exposés à la chaleur. Le chauffage réversible n'est pas nécessaire compte tenu du prix facturé du chauffage bois.

Des loueurs se sont plaints également de l'absence de climatisation dans la salle des fêtes.

**Panneau publicitaire lumineux** : un administré propose de donner à la commune un panneau lumineux, sa société prendrait en charge l'hébergement du site et le logiciel de fonctionnement. (Reste à déterminer l'emplacement car une source d'énergie est nécessaire à son fonctionnement, ce qui implique que plus le panneau en est éloigné, plus longue sera la tranchée pour permettre son raccordement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.